

2 Politique

Élections partielles

Une participation très timide à Libreville

SM

Libreville/Gabon

LES élections législatives partielles qui se sont déroulées, samedi dernier, dans certaines localités du pays, ont été marquées par le peu d'engouement des électeurs, du moins à Libreville, où deux sièges étaient à pourvoir. C'est ce qui ressort du constat fait dans la plupart des bureaux de vote que nous avons pu visiter. Précisément aux 1ers sièges des troisième et quatrième arrondissements.

Du côté de l'école publique d'Akébé dans le quatrième arrondissement, où étaient disposés sur place trois centres de vote, les bureaux ont rarement franchi la barre



Photo : SM

Une urne quasiment vide à quelques minutes de la fermeture de ce bureau.

des 40% des votants sur le nombre total d'électeurs par bureau. «Les gens viennent, mais il faut dire que c'est très timide. Il n'y avait quasiment personne ce matin, mais depuis ce début d'après-midi, certains viennent courageusement remplir leur devoir ci-

vique. Nous espérons que d'ici la fermeture du bureau, nous aurons déjà reçu au moins la moitié des électeurs inscrits dans notre bureau», a laissé entendre le président d'un des bureaux.

Que de déception au troisième arrondissement ! No-



Photo : SM

Rares sont ceux qui ont rempli leur devoir civique.

tamment, dans les centres des écoles publiques de Mont-Bouët I et II. Là-bas, les bureaux ont ouvert avec du retard. Au moment où notre équipe quittait les lieux (à trente minutes de la fermeture des bureaux), tout était toujours désert. Les mem-

bres des bureaux, rongés pour leur part par l'ennui, ont même exprimé leur inquiétude quant au taux d'abstention. «Sur les 480 électeurs inscrits dans ce bureau, je n'ai pas vu défiler, plus de 80 personnes», s'est également étonné le président de

ce bureau de vote, pointant l'urne de l'index, pour nous faire constater par nous-mêmes.

Si l'on peut se satisfaire du fait qu'il n'y a pas eu d'irrégularités à relever, ou encore de la bonne collaboration des différents membres des bureaux, ces derniers estiment avoir travaillé dans des conditions parfois difficiles. Non sans pointer du doigt l'institution en charge des élections. «C'est seulement à 10 heures que nous avons reçu les listes des différents membres des bureaux», s'est plaint un des membres d'un bureau dans le troisième arrondissement. Et de poursuivre : «ce qui nous a contraint à ouvrir à 11 heures 30 au lieu de 8 heures».

Célébration aujourd'hui de la Journée mondiale du Réfugié.

Ne pas rester insensible à la détresse des réfugiés

J-C.A

Libreville/Gabon

INSTITUÉE en 1975 par la résolution 398 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), puis adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 4 décembre 2000, à travers la résolution 55/76, la Journée nationale des réfugiés est célébrée dans le monde entier le 20 juin de chaque année.

Elle a pour objectif de sensibiliser l'opinion publique

sur la cause des familles déracinées. A cette occasion, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de l'Intégration régionale, Emmanuel Issoze Ngondet, a tenu à rappeler à l'opinion l'importance que revêt cet événement. Ainsi, les réfugiés et les personnes qui fuient leur patrie nous interpellent, car ils sont victimes de violences et de persécutions, abandonnent leur terre d'origine, subissent l'humiliation infligée par les trafiquants d'êtres humains au cours de leur pérégrina-

tion. Et lorsqu'ils survivent aux abus et à l'adversité, ils se heurtent malheureusement au regard de l'autre. Or, la présence de réfugiés doit être vue comme un enrichissement réciproque, car ces hommes, femmes et enfants aux parcours divers sont une source d'enrichissement pour nos communautés. En effet, les réfugiés dans plusieurs pays et de tout temps ont contribué au bien-être et au progrès des pays d'accueil et de l'humanité. A en juger par la précieuse contribution scientifique d'Albert Einstein qui était

un réfugié.

L'Afrique et le monde sont aujourd'hui confrontés à des défis extraordinaires, notamment les flux migratoires et le phénomène des réfugiés. En dépit de ce contexte délicat, le Gabon, partie prenante aux instruments internationaux et sous-régionaux relatifs aux droits des réfugiés, continue de faire preuve d'une attitude constructive, notwithstanding les difficultés financières, économiques, politiques et sociales auxquels il fait face. Fort de sa légendaire hospitalité, il continuera à respecter les

engagements internationaux auxquels il a souscrit, afin de rendre digne et humain l'inéluctable et douloureux exode des réfugiés. L'adoption de la loi 5/98, du 5 mars 1998 portant Statut des réfugiés en République gabonaise, les décrets additionnels et la création de la Commission nationale pour les réfugiés (CNR) témoignent de l'intérêt que portent les plus hautes autorités gabonaises à la protection des réfugiés.

Selon le chef de la diplomatie gabonaise, la fragilité de notre économie due à l'im-

pact de la crise économique mondiale globale sur notre pays ne doit pas nous conduire à l'intolérance envers les réfugiés. Les drames humanitaires nous commandent d'agir promptement dans le sens de leur accueil et non ériger des citadelles. C'est en cela que la population de notre pays est interpellée... La Journée mondiale des réfugiés devrait donc interpellé chacun d'entre nous sur la nécessité de préserver la paix et le vivre-ensemble.

La Semaine de ...

Vous avez dit test ?

DU point de vue purement politique, il ne serait pas faux de dire que les élections partielles organisées, samedi dernier, ont été l'événement phare de la semaine qui s'est achevée hier. En dépit du fait qu'elles ne concernaient que 13 sièges de députés et un siège de sénateur. Et on considère que les sorties du chef de l'Etat dans les plantations de palmiers d'Olam à Mouila et au désormais "Aéroport international Ali Bongo Ondimba de Port-Gentil" relèvent plus de l'économie. C'est donc fort de cela que la présente chronique consacra plus d'espace à ce scrutin. Toutefois, soulignons que parmi les sujets qui auraient pu nous inspirer davantage ici, on note, entre autres, ce que d'aucuns appellent l'"Affaire Jean Ping-Président de la République-Gouvernement" qui devait être jugée, vendredi dernier, au tribunal correctionnel de Libreville. Mais finalement elle a été renvoyée sine die. Et pour cause, les plaignants n'avaient pas payé la caution. Chose curieuse tout de même, au regard de la qualité de ceux qui poursuivent l'ancien président de la Commission de l'Union africaine (UA), aujourd'hui candidat à la prochaine Présidentielle ; et du montant dérisoire à déboursier (50 000 par plaignant). Toute chose ayant conduit un compatriote présent au palais de justice, vendredi, à se demander si les plaignants veulent réellement aller jusqu'au bout de leur démarche.

Autre fait à relever dans l'actualité de la semaine écoulée, l'assemblée générale du syndicat des magistrats du Gabon (Synamag).

On note que ces assises ont été sanctionnées par la satisfaction des magistrats quant à la décision du président du Conseil supérieur de la Magistrature de geler les mesures individuelles à la Cour d'Appel. Lesquelles étaient à l'origine de la crise qui a secoué, récemment, la Justice dans notre pays. Il faut espérer que désormais les uns et les autres joueront franc jeu dans la gestion des carrières des membres de ce corps. Même si, on peut ici déplorer le fait que, malgré la bêtise manifeste à l'origine du problème, personne n'aura finalement été inquiétée...

La réaction suscitée par le compte-rendu de la "supervision conjointe (OMS-Ministère de la Santé) des régions sanitaires du Moyen-Ogooué, de la Ngounié et de la Nyanga), publié dans notre numéro de lundi, mérite quand même qu'on en dise quelques mots. Il ressort de cette mission que le constat fait, lors de la visite des structures sanitaires des localités visitées, est tout simplement "alarmant". Parce que, comme l'ont relevé le représentant du ministère de la Santé et l'expert de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), lesdites entités sanitaires "sont à la peine", non seulement du point de vue de la qualité et de la quantité des personnels mais également des équipements.

Voilà qui, malgré les efforts réalisés à Libreville dans ce domaine (même si le problème des ressources humaines reste préoccupant), la situation à l'intérieur du pays est de nature à tout annihiler et donner du grain à moudre aux adversaires du pouvoir. D'au-

tant que généralement ceux-ci ne retiennent que le caractère négatif des choses.

Des Partielles maintenant.

Beaucoup ont pensé que les élections partielles du 18 juin dernier, devaient constituer un test pour les rendez-vous électoraux à venir. A savoir la présidentielle prévue le 27 août prochain et les Législatives en décembre. Il fallait comprendre que ces derniers regardaient les Législatives partielles et non la sénatoriale qui n'était prévue que sur le siège du 1er arrondissement de Makokou, dans un conseil d'arrondissement dominé par le Parti démocratique gabonais (PDG).

Que retenir donc des Législatives partielles organisées sur treize sièges samedi ? Il faut d'ores et déjà noter l'absence d'enjeu dans certaines circonscriptions, du fait que là-bas, seul le parti au pouvoir était en course. C'est le cas au 4e arrondissement de Libreville, à Cocobeach dans la Noya et à Malinga dans le département de la Louetsi-Bibaka.

Sur le reste des sièges, selon les grandes tendances qui restent à confirmer par les administrations compétentes en matière électorale (ministère de l'Intérieur, Cénap et Cour constitutionnelle), le constat est simple. Sur 10 circonscriptions où plusieurs candidats étaient partants, le PDG s'en sort plutôt bien. En ce sens qu'il a pu conserver les sièges qu'occupaient Clotaire Ivala à Tchibanga (Nyanga), Edgard Owono dans le Woleu (Oyem), Maxime Ondimba à Medouneu dans le Haut-Como (Medouneu) et Syl-

vain Momoadjambo à Mékambo dans la Zadié (Ogooué-Ivindo). Il faudra maintenant regarder le niveau des adversaires des candidats du parti au pouvoir pour réellement évaluer la situation par rapport à la suite.

A ceux-là on peut ajouter dans une certaine mesure le 1er siège du 3e arrondissement de Libreville, laissé vacant par Vincent Gondjout. Lequel sera désormais occupé par le CLR Eloi Nzondo qui avait pour suppléante Sylvie Kotha, une pédagogue. Mais c'est le candidat du CLR qui siègera, augmentant ainsi le nombre de députés du parti de Jean-Boniface Assélé.

En revanche, on constate que le PDG n'a pas pu conserver les sièges qu'occupaient Guy Nzouba Ndama dans la Lolo-Bouenguindi (Koula-Moutou), Jonathan Ignoumba à Moulengui-Mbindza dans la Nyanga, Michel Mboumi Moueue dans le département d'Etimboue (Omboue) et Vincent Ella Menie dans le Ntem (Bitam). Dans l'ensemble, sur treize sièges, le PDG perd cinq dont un pour l'Arena (une grande première dans l'histoire dudit parti), un pour l'UPNR (Omboue), un pour le CLR (3e arrondissement de Libreville) et deux pour les indépendants (Koula-Moutou et Bitam).

En attendant les chiffres officiels, l'abstention pourrait être la principale gagnante de ces Partielles. Ce qui peut se comprendre.